



Conseil général
Proposition

A0809-CG-006

Élections fédérales 2008 : les priorités de la CSQ

Version corrigée

Les 1^{er}, 2 et 3 octobre 2008

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télocopie : (514) 356-9999
Télocopie : (418) 649-8800

Introduction

La campagne électorale fédérale va bon train. La majorité des candidatures sont annoncées. Au fil des quelque trente jours de cette campagne, les enjeux de celle-ci se dessineront, sur fond de clivage entre les idées sociales démocrates et celles du conservatisme moral et du libéralisme économique à outrance. En d'autres mots, nous serons invités à choisir entre un État social qui considère les dépenses sociales comme un investissement contribuant à l'atteinte d'une réelle égalité des chances ou un État marqué du sceau du conservatisme social qui minimise ses interventions sur les plans économique et social et privilégie des enjeux comme la défense, la loi et l'ordre ou, encore, l'immigration.

Plusieurs voix s'élèvent pour nous convaincre que la population, dans sa grande majorité, souhaite un recentrage de l'échiquier politique vers la droite que ce soit en matière de politique étrangère, de politique sociale ou, encore, de sécurité en faisant régner la loi et l'ordre. Pour ces personnes, les partis politiques qui refusent ce recentrage et proposent des projets à vocation sociale visant une plus grande équité, une meilleure justice et le respect des droits fondamentaux sont décriés comme n'étant pas en phase avec les volontés populaires.

Au sein des groupes progressistes et du mouvement syndical, certains ont fait connaître leur intention d'appuyer tel parti ou, encore, telle candidature¹. Pour sa part, la Centrale des syndicats du Québec a fait le choix, il y a de cela des années, de préserver son indépendance à l'égard des partis politiques. C'est encore cette ligne qui guidera son action dans le champ du débat politique en cours visant à choisir le parti qui gouvernera le Canada. Toutefois, indépendance ne signifie pas inertie et ne rime pas avec insouciance. Loin de là.

Tout au long de son histoire, la CSQ a constamment affirmé son attachement aux valeurs de responsabilité sociale, d'équité, de justice et d'éthique. Nous avons toujours plaidé pour une intervention étatique garante de l'intérêt public en général, particulièrement en matière de promotion et de protection des droits et libertés, de redistribution de la richesse, et de régulation économique et sociale. Ces valeurs, pour qu'elles puissent rayonner, doivent être portées par des femmes et des hommes qui les partagent, les défendent et souhaitent les traduire dans un projet politique. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que ces personnes soient élues.

Le taux de participation des citoyennes et des citoyens n'avait cessé de baisser depuis 20 ans, passant de 75 % en 1988 à 61 % en 2004. Aux dernières élections générales, le taux de participation avait repris un peu de vigueur pour atteindre 65 %. Il faut tabler sur cette reprise. Aussi, la CSQ veut lancer un message sans équivoque. Nous ne devons pas laisser la morosité ou le défaitisme l'emporter. Il

¹ Un exemple, l'Alliance de la fonction publique du Canada, section Québec, milite contre les conservateurs et a ciblé les circonscriptions suivantes : Vaudreuil-Soulanges, Jonquière, Louis-Hébert, Saint-Bruno-Saint-Hubert et Saint-Jean. Quant à la FTQ, elle demande à ses membres de militer pour le Bloc québécois.

est important de signifier que nous ne laisserons pas les valeurs conservatrices et le tout au marché déterminer les politiques canadiennes. Tout en respectant l'indépendance de la CSQ, rien ne nous libère du devoir de questionner les partis en lice en vue de protéger nos valeurs communes et d'obtenir des réponses qui nous permettront de juger de l'un ou l'autre parti. Aussi, aujourd'hui plus que jamais :

- Nous participerons au débat public lors de cette campagne électorale sur la base de notre mission, de nos valeurs et de nos orientations ;
- Nous utiliserons toutes les tribunes possibles pour discuter des valeurs et des orientations contenues dans les programmes et les annonces des partis politiques ;
- Nous inviterons tous nos affiliés à s'engager dans leur circonscription respective afin de défendre ces valeurs et ces orientations, mais aussi pour questionner les candidates et les candidats sur les enjeux que nous ciblons et les propositions que nous souhaitons pour un futur plus démocrate et plus égalitaire ;
- Nous inviterons les membres de la CSQ à s'inscrire sur les listes électorales et à exercer leur droit de vote.

Au cours de cette campagne électorale, la CSQ exprimera ses priorités sur les enjeux suivants :

ENJEUX	PRIORITÉS
1. Hausser les transferts fédéraux destinés à l'enseignement supérieur	Ramener l'investissement fédéral en éducation postsecondaire à la hauteur de ce qu'il était en 1994
2. Soutenir, renforcer et appliquer les principes de la Loi canadienne sur la santé	Stabiliser le financement public de la santé au Canada
3. Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une valeur incontournable de la société canadienne	Protéger le droit à l'avortement
4. Procéder à la réforme de l'assurance-emploi telle qu'elle a été proposée par le projet de loi C-269	Améliorer les règles d'admissibilité au régime
5. Développer une culture politique d'engagement pour le bien-être des personnes	Restaurer les ententes bilatérales entre les provinces et le gouvernement central sur les services de garde
6. Soutenir la promotion et le développement de la culture, des arts et des lettres	Restaurer le financement des programmes dédiés à la culture, aux arts et aux lettres
7. Appliquer le protocole de Kyoto	Inscrire le Canada dans les négociations internationales pour l'atteinte des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre
8. Une politique étrangère fondée sur la coopération et l'aide internationale	Porter le taux de la contribution canadienne à l'aide au développement à 0,7 % de notre PNB

1. Hausser les transferts fédéraux destinés à l'enseignement supérieur

LA PRIORITÉ

- Retour de l'investissement fédéral en éducation postsecondaire à la hauteur de ce qu'il était en 1994

Réseau universitaire

Le gouvernement fédéral occupe une place importante dans le financement des réseaux universitaires et demeure, en partie, responsable de la situation actuelle de sous-financement chronique des universités québécoises. Le rôle du gouvernement fédéral est exprimé par le biais des transferts fédéraux et du financement direct par l'entremise des conseils subventionnaires, du financement des frais indirects de recherche et d'autres programmes liés à la recherche ou aux bourses d'études.

En comparant leur capacité financière avec celle des autres établissements analogues du Canada, les universités québécoises ont évalué leur sous-financement annuel chronique à 375 millions en 2002. Aujourd'hui, le sous-financement doit dépasser les 400 millions. Cela, sans compter ce qui sera nécessaire pour résorber les déficits accumulés qui dépassent les 400 millions. Cette faiblesse handicape les universités dans leur capacité d'augmenter l'embauche de nouveaux professeurs, ainsi que dans l'achat d'équipements technologiques et de laboratoire avancés.

Malgré les récents ajouts de 112 millions du fédéral et de 53 millions du gouvernement du Québec, le manque à gagner des universités québécoises par rapport à leurs homologues canadiennes se chiffre toujours à plus de 200, voire 250 millions de dollars.

Parmi les trois avenues de financement du gouvernement fédéral vers les universités (transferts fédéraux aux provinces, financement de la recherche, bourses d'études), la hausse des transferts fédéraux à l'enseignement postsecondaire s'avère l'option favorisée, sans piétinement des champs de compétences provinciales, afin de permettre au gouvernement du Québec de régler le sous-financement des universités. Rappelons qu'une hausse des transferts fédéraux à la hauteur de ce qu'ils étaient en 1993-1994 représente une somme de 3,5 milliards en dollars d'aujourd'hui. Le Québec reçoit en moyenne le quart de ces sommes, ce qui représente un manque à gagner de 850 à 900 millions pour le gouvernement du Québec.

Compte tenu des ententes récentes dans le secteur de la santé, l'éducation postsecondaire demeure le secteur à privilégier afin de régler le déséquilibre fiscal. Le gouvernement fédéral a le devoir et détient la capacité fiscale de venir en aide au réseau universitaire québécois. Avec un peu de volonté et des mesures

concrètes respectant l'autonomie des établissements et du Québec, ce dernier serait capable de contrer le sous-financement des universités québécoises.

Réseau collégial

Contrairement au réseau universitaire, le financement du réseau collégial n'est pas directement tributaire du gouvernement fédéral. Toutefois, ce financement par le gouvernement du Québec est déterminé en partie par les transferts fédéraux pour l'enseignement postsecondaire. De plus, tout comme les universités, les cégeps souffrent eux aussi d'un sous-financement chronique.

Une étude de Pierre Malouin, l'ancien directeur général du financement de l'enseignement supérieur au MELS et de l'économiste Pierre Fortin de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), arrive à la conclusion que le sous-financement du réseau des cégeps s'élevait à 305 millions en 2005-2006. Les auteurs ont mis au point une autre méthode d'évaluation. Celle-ci prend en compte la sous-indexation répétée des subventions, la couverture incomplète de besoins essentiels comme les coûts de l'énergie et de l'entretien des terrains et des bâtiments, ainsi que la non-prise en compte de nouveaux besoins incontournables, comme le soutien de stages à l'étranger, les coûts de gestion des réseaux informatiques et l'achat de logiciels et d'équipement technologique.

La récente injection de 70 millions de dollars récurrents dans le réseau collégial ajoute certes de l'air frais, mais ne règle en rien le sous-financement chronique du réseau collégial, qui est difficilement chiffrable de façon précise. La hausse des transferts fédéraux consacrés à l'enseignement postsecondaire s'avère déterminante pour les cégeps. Les collèges devront obtenir leur juste part des sommes qui seront allouées par le fédéral au gouvernement québécois. Cela signifie 40 % de l'enveloppe dévolue à l'enseignement postsecondaire. Ce ratio correspond aussi à la proportion d'étudiantes et d'étudiants de l'enseignement supérieur inscrits au collégial. Nous le devons aux 163 000 étudiantes et étudiants inscrits au collégial cet automne. Nous le devons aux 35 000 salariées et salariés y travaillant chaque jour.

2. Soutenir, renforcer et appliquer les principes de la Loi canadienne sur la santé

LA PRIORITÉ

- Stabiliser le financement public de la santé au Canada

En santé et services sociaux, trois priorités de revendication relèvent de la responsabilité du gouvernement fédéral : le financement, l'exclusion des soins et des services des traités de libre-échange et le respect de la Loi canadienne sur la santé.

En matière de financement, la commission Romanow évaluait, en 2002, que le financement fédéral de la santé et des services sociaux devait se situer à la hauteur de 25 % du budget des provinces en la matière. Même si le financement fédéral a cru depuis lors, le rattrapage n'est pas complété.

Ce qui est souhaité, c'est la mise en place d'un mécanisme qui assurerait que la contribution en espèces du gouvernement fédéral au financement public de la santé au Canada ne soit jamais inférieure à 25 %, comme le suggérait la commission Romanow.

Selon les indications de Statistique Canada, cette contribution atteint 25,8 milliards en 2007-2008². D'un autre côté, selon l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), les dépenses publiques de santé ont totalisé 113 milliards en 2007³. Les dépenses fédérales comptent donc pour 22,8 % du total. Si cette proportion était portée à 25 %, cela entraînerait une augmentation de 2,4 milliards de la contribution fédérale, dont 572 millions pour le Québec.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral impose souvent des conditions aux provinces quant à la façon de dépenser ces fonds fédéraux, ce qui constitue une contrainte souvent indue. Cependant, ne pourrait-on pas réclamer un financement fédéral supplémentaire pour réaliser les investissements nécessaires dans des secteurs particulièrement sous-développés des services de santé comme les soins à domicile ?

Chaque service public privatisé devient ouvert au marché lucratif. Préserver les services de santé et les services sociaux des ententes de libre-échange signifie donc de les exclure nommément, bien sûr, mais également de freiner leur privatisation.

L'un des principaux verrous actuels au regard de l'universalité et de la gratuité des services publics de santé et de services sociaux réside dans les cinq principes et les deux interdictions de la Loi canadienne sur la santé : universalité, gestion

² Statistique Canada, *Statistiques sur le secteur public 2007-2008*, SGF, 68-213-X.

³ ICIS, *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2007*, Tableau A.2.1.

publique, intégralité, accessibilité, transférabilité, interdiction de surfacturation et interdiction d'imposer des frais modérateurs. Normalement, le gouvernement fédéral devrait sanctionner les provinces qui ne respectent pas les principes et les interdictions de la Loi en réduisant les transferts fédéraux. Or, le gouvernement fédéral n'assure pas un suivi rigoureux de sa Loi de sorte que dans les faits, plusieurs provinces, dont le Québec, y dérivent. Il s'ensuit une privatisation accrue des soins et des services.

Par ailleurs, les soins et les services couverts par la Loi canadienne sur la santé sont ceux fournis dans les établissements de soins. Ce critère est peu adapté à la réalité actuelle de la prestation de soins et de services, particulièrement au regard des soins et des services à domicile, de même qu'au regard des médicaments. Il y aurait lieu que la Loi soit renforcée pour les inclure. Ce fait présente, notamment, une incidence sur le développement à but lucratif, ouvert au libre-échange, des services à domicile et des services d'hébergement et de soins de longue durée aux aînés en perte d'autonomie et aux autres personnes vivant avec des handicaps ou des limitations fonctionnelles.

3. Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une valeur incontournable de la société canadienne

LA PRIORITÉ

- Protéger le droit à l'avortement

Le droit à l'avortement

Depuis quelque temps, le spectre de la moralité contre l'avortement ressurgit. En effet, les groupes pro-vie et la droite religieuse forment une coalition pour que le gouvernement canadien renie sa signature au bas de la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations qui demandent aux États de garantir le droit des femmes « de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances et d'avoir accès aux informations, à l'éducation et aux moyens nécessaires pour leur permettre d'exercer ces droits » (al. e de l'article 16).

L'action des groupes pro-vie a trouvé un écho au gouvernement actuel qui a déposé un ensemble de projets de loi visant à recriminaliser l'avortement. Ainsi, le 5 mars dernier, la Chambre des communes a adopté, par un vote serré de 147 à 132 en seconde lecture, le projet de loi C-484 qui risque d'avoir des conséquences dramatiques sur le droit à l'avortement. Ce projet de loi privé, intitulé *Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels*, modifie le Code criminel pour créer une nouvelle infraction consistant à criminaliser un acte qui blesse ou cause la mort d'un fœtus. Ainsi, le meurtrier d'une femme enceinte serait accusé non pas d'un, mais de deux meurtres.

En statuant que le meurtre d'une femme enceinte est un double meurtre, on admet que le fœtus est un être humain. Accorder un statut d'être humain au fœtus est contraire à notre droit. En effet :

La Cour suprême a, en 1989, dans la célèbre affaire *Tremblay c. Daigle*, rappelé que le fœtus n'acquiert le statut d'être humain que lorsqu'il est sorti vivant du sein de sa mère.

Quelques années plus tard, en 1997, la Cour a clairement exprimé qu'avant la naissance, la mère et l'enfant qu'elle porte ne font qu'un en ce sens que la vie du fœtus est intimement liée à celle de la femme enceinte et ne peut être considérée séparément. Trente-six États américains ont adopté des lois rendant criminel le fait de faire du mal à un fœtus. L'adoption de ces lois n'a en rien résolu la violence rapportée dont les femmes sont victimes. Au contraire, ces lois se sont retournées contre elles. Certaines femmes ont été accusées d'actes criminels et ont été emprisonnées pour avoir donné naissance à un enfant mort-né après avoir refusé une césarienne, être demeurées dans une relation de violence conjugale ou avoir eu des problèmes de toxicomanie⁴.

Dans un tel contexte, il faut rejeter toute subordination des droits des femmes à la morale religieuse.

D'AUTRES ENJEUX

- Restaurer le financement des groupes dédiés à la promotion et au développement de politiques visant l'égalité entre les sexes.
- Adopter une nouvelle loi proactive sur l'équité salariale.

Le financement

Les femmes ont milité ferme pour faire reconnaître l'existence des multiples visages de la discrimination sexuelle qui leur était imposée. Au fil des années, elles ont obtenu que le Canada devienne un État qui inscrit dans sa constitution et dans ses lois la reconnaissance de l'égalité entre les sexes. Le financement gouvernemental visant la promotion et le développement de recherches visant cette égalité a permis aux femmes canadiennes de profiter des résultats qui se sont concrétisés très souvent par la mise en œuvre de politiques permettant de contrer la discrimination systémique dans toutes les sphères de la société, notamment en ce qui concerne l'accès à la justice, l'accès à l'égalité en emploi ou, encore, l'équité salariale. Le soutien financier de l'État canadien a aussi permis

⁴ Cette partie est largement tirée de Lucie Lemonde et Rachel Chagnon, *Des juristes du Québec s'opposent au projet de loi C-484 parce qu'il menace les droits des femmes*, [En ligne], [http://sisyphe.org/article.php3?id_article=2958].

d'assurer le fonctionnement d'organismes nationaux, régionaux et locaux. Ces luttes, elles les ont menées bien souvent avec leurs collègues masculins qui ont milité à leurs côtés.

Actuellement, ces fragiles acquis sont en danger. Les compressions des deux dernières années ont touché radicalement Condition féminine Canada dont le programme de promotion de la femme a été amputé de son fonds de recherche. Plus encore, Condition féminine Canada a dû fermer 12 de ses 16 bureaux régionaux alors que l'Association nationale Femmes et Droit a fermé ses portes.

L'équité salariale

Le Canada a une loi sur la parité salariale qui comporte une série d'exclusions qui compromet le droit à l'équité salariale. Actuellement, le Canada tarde à assumer ses responsabilités et à adopter une loi qui couvrirait certaines activités soumises au Code canadien du travail, notamment dans les secteurs des télécommunications, des banques, des ports et des aéroports. En ne voulant pas reconnaître que l'écart salarial est une injustice flagrante à l'égard des femmes et en refusant d'adopter une nouvelle loi sur l'équité salariale, le Canada renie sa signature au bas du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

4. Procéder à la réforme de l'assurance-emploi telle qu'elle a été proposée par le projet de loi C-269

LA PRIORITÉ

- Améliorer les règles d'admissibilité au régime

Depuis 1990, moins de 45 % des personnes en chômage ont accès à l'assurance-emploi, et lorsqu'elles y ont droit, elles ne touchent que 55 % de leur salaire. Aussi, au fil des ans, des groupes se sont unis pour militer afin d'obtenir une véritable réforme de l'assurance-emploi. Au cours de l'automne 2006, le Conseil national des chômeurs et des chômeuses (CNC) de concert avec un comité d'appui composé de 12 personnalités politiques et publiques, dont la CSQ, avaient repris le flambeau et tenu une marche entre Montréal et Ottawa. Au sortir de cet événement, un consensus s'était dessiné entre les centrales syndicales, les groupes de chômeuses et de chômeurs et les partis de l'opposition pour une réforme majeure portant sur les points suivants :

- Assouplir les règles d'admissibilité de manière à diminuer les différences entre les régions pour accéder aux prestations (l'objectif étant de 350 heures) ;
- Augmenter de cinq semaines la période de prestations ;

- Relever de 55 % à 60 % les versements, et ce, sur la base des revenus des 12 meilleures semaines de l'année ;
- Abolir le délai de carence de deux semaines ;
- Abolir certaines dispositions encadrant les liens de dépendance (entreprises familiales, travail saisonnier).

Malgré l'appui des trois partis d'opposition, cette réforme a été bloquée par les conservateurs. Pourtant, elle est essentielle pour des milliers de femmes et d'hommes qui perdent leur emploi. Ces années d'effort pour restaurer la dignité des personnes en chômage et pour leur permettre d'avoir accès à des allocations décentes de remplacement de revenu ne peuvent pas être balayées du revers de la main. Une réforme du régime d'assurance-emploi s'impose. Elle urge et elle doit être menée à terme.

5. Développer une culture politique d'engagement pour le bien-être des personnes

LA PRIORITÉ

- Restaurer les ententes bilatérales entre les provinces et le gouvernement fédéral sur les services de garde

Les services de garde

Le Canada traîne de l'arrière au chapitre des dépenses en matière de services de garde. Dans son rapport national de 2006 sur la pauvreté des enfants et des familles intitulé *Oh Canada ! Trop d'enfants pauvres*, Campagne Canada nous informe que les dépenses du Canada pour les services de garde, en termes de pourcentage du PIB, sont au dernier rang en regard des autres pays de l'OCDE. Moins de 16 % des enfants ont accès à des services de garde réglementés au Canada et l'annulation des ententes fédérales sur les services de garde ne présage pas d'amélioration à cet égard.

En effet, depuis 2007, le gouvernement fédéral a remplacé ces ententes par une allocation familiale imposable de 1 200 \$ par an et par enfant de moins de six ans. Le prétexte invoqué à l'époque était : « le soutien au choix des familles ». En agissant ainsi, le gouvernement a mis en péril le financement de services de garde qui soient abordables, viables et équitables dans les provinces canadiennes. L'expérience nous le démontre, à moins d'être subventionnés, les services de garde s'avèrent inaccessibles pour une large partie des familles. À l'inverse, et l'expérience québécoise le prouve hors de tout doute raisonnable, là où l'État choisit de financer ces services, les familles y ont de plus en plus recours. Cette contribution gouvernementale participe donc à la conciliation famille-travail et favorise le développement des enfants, car les stimulations et les apprentissages

dont les jeunes d'âge préscolaire bénéficient favorisent le développement des jeunes et la réussite éducative.

D'AUTRES ENJEUX

Lutte à la pauvreté

Le Canada s'est longtemps vanté d'être « le plus meilleur pays du monde ». Il était fier d'être au premier rang pour l'Indice du développement humain⁵ créé par l'ONU pour mesurer les progrès des pays. La Chambre des communes avait même adopté une résolution en 1989 visant à éliminer la pauvreté des enfants avant l'an 2000. L'engagement n'a pas été tenu et, depuis 2001, le Canada dégringole dans l'échelle internationale. Il se situe actuellement à la sixième place, une de moins que l'an dernier. Et pour cause : « Malgré l'augmentation de 36 % du PIB par habitant observée de 1986 à 2004, les assistés sociaux de toutes les provinces du pays touchent aujourd'hui des revenus inférieurs à ceux d'il y a 20 ans⁶. » En fait, au Canada, les pauvres se sont appauvris et les riches se sont enrichis :

Le revenu réel (selon les déclarations de revenus) de la tranche des 1 p. 100 des Canadiens les mieux nantis a augmenté des deux tiers (plus précisément de 65,6 p. 100), passant de 239 550 dollars en 1986 à 396 888 dollars en 2000. Par contraste, le revenu réel d'un parent seul bénéficiant de l'aide sociale a diminué de presque 23 p. 100⁷.

De plus, au cours du mois d'octobre 2007, le rapporteur spécial de l'ONU, Miloon Kothari, a vertement semoncé le gouvernement fédéral pour l'érosion du droit au logement au cours des deux dernières décennies. En fait, le Canada est le seul pays industrialisé à ne pas avoir de stratégie nationale sur le logement. Pire, depuis près d'une décennie, nous assistons à des compressions de centaines de millions de dollars effectuées dans le financement des programmes de logement social dans chacune des provinces. Conséquence de ce désengagement, le Canada dénombre plus de 150 000 personnes itinérantes et 1,2 million d'enfants qui vivent dans des familles pauvres. Comme le signale Lars Osberg, économiste à l'Université Dalhousie : « Tout comme les graffitis et les carreaux brisés dénotent un quartier négligé, la situation des sans-abri témoigne de façon on ne peut plus visible d'une négligence sociale à l'endroit des plus démunis. »

Le taux de pauvreté des enfants et des familles stagne à 17 ou 18 % depuis cinq ans, et cela, en dépit d'une croissance économique forte et d'un taux de chômage faible. Même une province riche comme l'Alberta a un taux de pauvreté infantile qui atteint 14,5 % alors que les taux les plus élevés se retrouvent en Colombie-

⁵ Cet indice mesure le revenu, l'espérance de vie et le niveau d'instruction.

⁶ Lars Osberg, « La société canadienne face à la montée de l'exclusion », *Policy Options Politiques*, avril-mai 2006, p. 53.

⁷ *Idem*.

Britannique (23,5 %) et à Terre-Neuve (23,1 %) soit aux deux extrémités du pays. Comme quoi il ne suffit pas de créer la richesse, mais il faut aussi la répartir.

Les remèdes à la pauvreté sont connus et ont même été réitérés par la Commission des déterminants sociaux de la Santé de l'OMS. Certes, parmi les solutions la création d'emploi occupe une place importante, mais ce n'est pas suffisant, il faut aussi que ces emplois soient décentes et rémunérés à leur juste valeur. Il faut instaurer des programmes de conciliation famille-travail et soutenir les réseaux d'écoles et de services de garde de qualité pour réduire la pauvreté intergénérationnelle. Comme le disent les experts, ces mesures contribuent aussi à améliorer la santé publique et à réduire le niveau de tension sociale dans les villes et dans les quartiers en permettant aux personnes de sortir de la marginalité.

Alphabétisation

Les données de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) de 2003 l'ont confirmé, 48 % des Canadiennes et des Canadiens de 16 ans et plus ont un niveau de littératie inférieur au seuil jugé souhaitable pour fonctionner dans notre société et accomplir leur potentiel. Au Québec, ce taux s'élève à plus de 54 %, ce qui représente environ trois millions d'adultes de 16 ans et plus, parmi lesquels on compte 1,3 million de personnes ayant de très grandes difficultés avec la lecture. Statistique Canada affirme d'ailleurs que ces données « ne laissent aucun doute quant à l'importance dans le Canada d'aujourd'hui du défi de la littératie ».

L'alphabétisation constitue le moteur essentiel du développement social et économique de tout pays et la base préalable à toute formation plus poussée. Celui qui fait le choix d'y investir, en ressort plus riche. Selon Statistique Canada, une augmentation aussi minime que 1 % du taux moyen d'alphabétisation entraînerait un accroissement de 18,4 milliards de dollars du produit intérieur brut. La capacité des entreprises et des pays de profiter des possibilités dans la nouvelle économie dépend, entre autres choses, des connaissances et des compétences de la population, notamment de la compétence de base qu'est l'alphabétisme.

Le travail fait par les différents organismes impliqués en alphabétisation donne des résultats, en particulier au Québec. En effet, l'amélioration du niveau de littératie dans la population québécoise est possible grâce à l'implication des réseaux de l'éducation, mais également à celle d'autres acteurs sociaux qui unissent leurs efforts dans des domaines comme la sensibilisation, la prévention, la recherche et la diffusion de ses résultats, le perfectionnement des formatrices et des formateurs, l'alphabétisation en milieu de travail et auprès des familles, etc.

Actuellement, les budgets dédiés à l'alphabétisation et à la formation de base ont été réduits de telle manière que ces compressions menacent la survie d'organismes et de programmes ayant fait leurs preuves. Pour plusieurs de nos concitoyennes et concitoyens des autres provinces, tout particulièrement et plus

encore pour les minorités francophones du Canada, ces compressions ont eu un effet direct sur les ressources disponibles dans les milieux.

6. Soutenir la promotion et le développement de la culture, des arts et des lettres

LA PRIORITÉ

- Restaurer le financement des programmes de promotion des arts et des lettres

La culture se nourrit d'innovations, de recherche et de développement pour reprendre une expression chère aux politiciens. Ce n'est pas un produit de luxe, mais bien un élément qui permet à un peuple d'exprimer sa créativité, son génie, voire sa folie ludique, ou, encore, ses angoisses. La culture joue aussi un rôle de cohésion sociale et peut faciliter le développement d'appartenance à une société.

La culture n'a pas à être inféodée aux normes morales et au supposé « bon goût ». La danse contemporaine, les nouveaux médias ne sont pas des « affaires inutiles », des arts de snobs. Oui, plusieurs créations brisent les conventions, bousculent certaines règles de l'art ou provoquent des réflexions importantes.

La culture c'est aussi une industrie en expansion comme l'a clairement illustré le Conference Board dans un rapport publié au cours du mois d'août sur l'importance sociale et économique de la culture au Canada intitulé *Valoriser notre culture : mesurer et comprendre l'économie créatrice au Canada*. On y apprend que la culture emploie 1,1 million de Canadiennes et de Canadiens. Son poids économique direct et indirect représente 7,4 % du PIB et les exportations culturelles sont évaluées à 5 milliards. Nos créations culturelles et nos artistes doivent exporter davantage qu'autrefois pour survivre au-delà du marché canadien et québécois, trop petit pour assurer la pérennité de ces organismes ou de ces créateurs. C'est là où les mécanismes de subventions, même minimes, prennent tout leur sens.

Pourtant, au cours de l'été, en plein milieu du mois d'août, le gouvernement Harper a éliminé sept programmes de soutien aux arts et aux artistes portant principalement sur le soutien aux tournées et à la diffusion des œuvres artistiques à l'étranger. Ces compressions s'ajoutaient à d'autres annonces d'abolitions de programmes depuis le 1^{er} avril 2008. Au total, il s'agit de 14 programmes pour un total de 44,8 millions de dollars qui auront disparu ou seront amputés à compter d'avril 2009 ou d'avril 2010. Les motifs invoqués : « que les investissements obtiennent les meilleurs résultats possible pour le rayonnement de la culture⁸ ». Ce qui est proposé c'est de limiter le financement de la culture aux infrastructures, au

⁸ Josée Verner, le 14 août dernier.

béton des salles de spectacles. Bien sûr, il faut soutenir aussi ces besoins matériels dans le champ culturel. Mais à quoi sert la plus belle salle si elle ne présente qu'une culture standardisée et si elle se réserve pour ce qui fait la norme et s'interdit l'inventivité ?

Dans le même sens, pourquoi faut-il toujours justifier l'octroi de subventions à la production culturelle ? Pourquoi n'auraient-elles pas la même valeur que celles dédiées à l'agriculture, à l'assurance, aux exportations ou à d'autres secteurs d'activité économique comme l'aéronautique ? Selon l'étude *Profil statistique des artistes au Canada*, publiée en septembre 2004, les artistes ont un revenu moyen de 23 500 \$, et ce, même si 40 % de ces artistes ont un diplôme universitaire. Il est temps de prendre des engagements fermes de manière à soutenir la culture, les arts et les lettres.

7. Appliquer le protocole de Kyoto

LA PRIORITÉ

- Inscrire le Canada dans les négociations internationales pour l'atteinte des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Lors du Sommet de Rio, la communauté internationale s'était engagée à combattre les problèmes suivants : pauvreté mondiale, croissance du fossé Nord-Sud, espèces menacées, déperdition des écosystèmes, etc. Le Canada était partenaire des discussions et signataire de ce protocole. Cette décision nous permettait d'espérer que le Canada se classerait au premier rang de la lutte aux changements climatiques.

Aujourd'hui, nous devons déchanter par rapport au discours qui prétend que le développement durable ne doit pas nuire au développement économique, auquel cas c'est ce dernier qui doit primer. Pourtant, comme le signalait l'importante compagnie d'assurance *Lloyd's of London* : « les catastrophes liées au climat coûtent plus cher que jamais à notre industrie⁹ ». En effet, selon Lord Peter Levene, président du conseil : « les scientifiques s'entendent pour dire que les changements climatiques s'installent et que ce sont les activités humaines qui en sont la cause. Le modèle des pertes financières de notre entreprise et de toute l'industrie de l'assurance le confirme entièrement ».

Mais, au-delà des pertes financières, c'est la préservation de la biodiversité qui est en danger et aussi la survie de milliers de vies humaines. À titre d'exemple, les conditions climatiques plus rigoureuses et l'accès limité aux ressources de base, notamment la terre, risquent de mettre en péril la vie et les moyens d'existence de

⁹ Claude Turcotte, « Trop chers, les changements climatiques, la Lloyd's envisage d'augmenter les primes de ses clients pollueurs », *Le Devoir*, 27 novembre 2007, p. B-1.

plusieurs groupes de populations autochtones. Comme le signalait l'écologiste inuit Sheila Watt-Cloutier, les toxines produites dans les régions méridionales du monde arrivent dans l'Arctique par les vents, les courants marins, les nuages et la condensation. Les polluants apparaissent très concentrés dans l'Arctique, qui est en quelque sorte « l'évier du monde ». En conséquence, les habitudes alimentaires des Inuits sont bouleversées, puisque les aliments et les animaux marins qu'ils ingèrent sont bourrés de toxines, ce qui représente un important problème de santé publique.

La situation n'est pas irréversible. Des solutions existent et le premier pas consisterait à appliquer les engagements pris lors de l'adoption du protocole de Kyoto.

AUTRE ENJEU

La privatisation de l'eau

Au cours du mois d'avril, des discussions secrètes en vue d'éventuelles exportations de l'eau en vrac ont eu lieu à Calgary, sous les auspices du Center for Strategic and International Studies des États-Unis, le Conference Board du Canada et le Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE) du Mexique. Réunissant des hauts fonctionnaires et des chefs d'entreprises, les discussions ont porté sur des questions aussi stratégiques que la sécurité des Amériques, la signature d'un pacte continental (États-Unis-Canada-Mexique) d'accès aux ressources naturelles et de possibles transferts et dérivations de cours d'eau.

Selon le Conseil des Canadiens, il s'agit d'un processus qui évacue l'obligation de transparence et de reddition de comptes au Parlement et à la population. Si cela se concrétisait, ce serait un pas de plus vers la mainmise des intérêts états-uniens sur les ressources canadiennes. Actuellement, toutes les provinces canadiennes interdisent les exportations de l'eau. Toutefois, comme le Québec a entériné l'accord de l'ALENA, il serait soumis à ce nouvel accord. Certes, le Québec étudie présentement un projet de loi visant à confirmer le statut juridique de l'eau. Mais cela ne saurait suffire, car les eaux voyagent d'une province à l'autre et ne s'embarrassent pas des frontières. Aussi, l'urgence d'adopter une politique nationale de l'eau s'impose. Celle-ci doit déclarer l'eau comme un droit inaliénable et interdire sa privatisation.

8. Une politique étrangère fondée sur la coopération et l'aide internationale

LA PRIORITÉ

- Porter le taux de la contribution canadienne à l'aide au développement à 0,7 % de notre PNB

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada n'aura jamais consacré autant de fonds publics à son appareil militaire qu'à l'heure actuelle. Parallèlement, il ne cesse de réduire l'aide au développement international qui constitue un des principaux instruments pour éradiquer la pauvreté dans les pays en voie de développement et soutenir l'implantation de programmes, notamment en ce qui concerne l'égalité des sexes. En effet, le niveau d'aide du Canada stagne autour de 0,3 % de son PNB alors que nous nous étions engagés à porter le taux de notre contribution à l'aide au développement lors du Sommet du Millénaire de l'ONU à 0,7 % de notre PNB.

Pendant ce temps, la politique étrangère canadienne, tout comme les orientations prises à l'égard du développement des forces armées canadiennes, ne fait pas l'objet de débat. Actuellement, le Canada est engagé dans la région de Kandahar en Afghanistan. Cet engagement a eu comme effet l'augmentation phénoménale des dépenses militaires à hauteur de 5,3 milliards de dollars par année, et ce, pendant cinq ans et le recrutement de 23 000 nouveaux soldats, y compris des immigrants reçus pour combler le déficit d'effectif. Et comme si cela n'était pas suffisant, le ministre de la Défense estime que le coût de la mission en Afghanistan pourrait atteindre 8 milliards.

Pourtant, la population canadienne s'oppose au déploiement de l'armée canadienne en Afghanistan. En dépit des efforts pour manipuler l'opinion, le public est contre cette guerre. Selon le sondage mené par The Strategic Counsel en janvier, 39 % de la population du Canada était d'accord avec la présence des troupes en Afghanistan (dont seulement 7 % « fortement »), pendant que 56 % y étaient opposés (dont 25 % « fortement »). Au Québec, les chiffres étaient de 29 % pour (5 % « fortement ») et 70 % contre (25 % « fortement »). Tout en présentant le Canada comme un modèle de démocratie, exportable, le gouvernement considère qu'il n'est pas nécessaire de respecter l'opinion publique même sur une question aussi importante¹⁰. Ce que souhaite la population canadienne, c'est un investissement du Canada dans des opérations de maintien de la paix, mais aussi la contribution du pays au développement de la coopération internationale.

¹⁰ [En ligne], [<http://www.aqoci.qc.ca/ressources/pdf/Memoire>].

Recommandations de la CSQ

Que le Conseil général :

- Invite tous nos affiliés à s'engager dans leur circonscription respective afin de défendre ces valeurs et ces orientations, mais aussi pour poser des questions, dans la mesure du possible, aux candidates et aux candidats sur les enjeux que nous ciblons et les propositions que nous souhaitons pour un futur plus démocrate et plus égalitaire ;
- Invite les membres de la CSQ à s'inscrire sur les listes électorales et à exercer leur droit de vote.